



3D
OCCITANIE

1500 route de la Cavé 82370 Campsas
09 87 41 31 31
contact3doccitanie@gmail.com
www.3doccitanie.com

Conditions générales d'utilisation et de service de 3D Occitanie :

Article 1 – Généralités

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres qui demeurent valables un mois à dater de leurs émissions. Elles sont, le cas échéant, précisées et/ou complétées par des conditions particulières convenues par écrit entre les parties à la date de conclusion du marché.

1.2 Acompte : Tout devis validé doit être impérativement donner lieu à un acompte de 100% du montant du devis validé et payé le jour au plus tard de la première intervention soit par chèque, par virement. L'acompte fera l'objet d'une édition de facture et remis au demandeur par mail.

1.3 Les devis validés supérieurs à 150 € HT pourront faire l'objet d'un paiement fractionné en trois fois maximum par chèque uniquement et remis au technicien au jour de la première intervention. Une facture sera éditée pour l'ensemble du montant avec les dates d'encaissement inscrit sur le document

Article 2-Prix

2.1 Les montants des devis sont ceux en vigueur au jour de la validation du devis. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

2.2 La société 3D Occitanie s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de la validation du devis.

Article 3- Retard de paiement

3.1 En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'échéance de la facture, le client doit verser à la société 3D Occitanie une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réception de la facture. À compter du 1er janvier 2022, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

3.2 En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 4- Rabais et ristournes

4.1 Aucun rabais ou ristourne ne sera effectuée

Article 5-Escompte


5.1 Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 6 – Définition de la prestation

6.1 La prestation est décrite dans le devis. Son exécution comprend, a la charge du prestataire, les matériels nécessaires à l'exécution de de la mission, sauf autre entente.

6.2 La prestation est exécutée avec les moyens et le personnel du choix du prestataire et est réalisée dans le cadre d'un contrat d'entreprise.

6.3 3D Occitanie a une obligation de moyen pour la mise en œuvre et non de résultat, entendu qu'il s'agit d'être vivant et qu'en fonction de différents paramètres comme environnemental, la météo, travaux à proximité etc. vont influencer le comportement des êtres vivants.



6.4 Le client ne devra jamais intervenir sur la ou les zones où sont posés les pièges Putange ni pendant ni après l'intervention. Toute(s) blessure(s) lors de la manipulation non autorisée des pièges par un humain ou un animal ne pourra être de la responsabilité de 3D Occitanie représenté par son technicien. Chaque emplacement des pièges sera visualisé par un bâton peint visible à la surface.

6.5 Présence d'une tondeuse robot. Le client doit signaler par un plan l'emplacement du câblage et en remettre un exemplaire au technicien. En cas d'impossibilité de remise d'un plan indiquant exactement le circuit électrique que suit le robot tondeuse 3D Occitanie ne pourra être tenu comme responsable en cas de coupure du câble. Le donneur d'ordre devra à ses frais réparer le câble.

Article 7- Force majeure

7.1 Sont notamment assimilés à des cas de force majeure déchargeant 3D Occitanie de son obligation d'effectuer la réalisation du contenu du devis dans les délais initialement prévus, L'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production, l'impossibilité d'être approvisionné en piège Putange, les ruptures de stocks, pandémie, le vol, grève des transport ou grève national ou grève empêchant de réaliser la mission en toute sécurité.

7.2 Dans de telles conditions, la Société 3D Occitanie préviendra le Client dans les meilleurs délais de la date de survenance des événements, le contrat liant la Société 3D Occitanie et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de soixante jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de service conclu par la Société 3D Occitanie et son Client pourrait être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit devis. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.



Article 8 – Propriété intellectuelle

8.1 Aucune licence, aucun brevet de même qu'aucune information de propriété Industrielle ou intellectuelle n'est accordée, ni promise d'être accordée ou supposée l'être par aucune des parties à l'accord. À défaut, la Société 3D Occitanie se réserve la Faculté de saisir le tribunal de Grande Instance compétent pour faire cesser cette infraction et/ou obtenir réparation du préjudice subi.

Article 9 - Confidentialité

9.1 L'information confidentielle comprend d'une façon non limitative, les descriptifs, les documentations, les innovations et les accessoires afférents à la réalisation du service. Le Client s'engage à respecter les règles suivantes en ce qui concerne les informations confidentielles : le Client s'engage à ne faire aucune utilisation d'informations confidentielles pour son propre compte et s'interdit d'aider toute autre personne physique ou morale à utiliser à son profit ces mêmes informations, le Client n'effectuera aucune copie des informations confidentielles pour son propre compte et n'autorisera personne à en effectuer.

Article 10 - Confidentialité

10.1 L'information confidentielle comprend d'une façon non limitative, les descriptifs, les documentations, les innovations et les accessoires afférents à la réalisation du service. Le Client s'engage à respecter les règles suivantes en ce qui concerne les informations confidentielles : le Client s'engage à ne faire aucune utilisation d'informations confidentielles pour son propre compte et s'interdit d'aider toute autre personne physique ou morale à utiliser à son profit ces mêmes informations, le Client n'effectuera aucune copie des informations confidentielles pour son propre compte et n'autorisera personne à en effectuer.

Article 11- Tribunal compétent

11.1 Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

11.2 À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Montauban dans le Tarn et Garonne 82000.